#### REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du C.C.A.S de BEUGNIES

DEPARTEMENT NORD

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil d'Administr ation

11 6 6 6

Date de la Convocation

Le 31 mars 2021

Séance du quatorze deux mille vingt et un

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre

à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Monsieur ERNESTI

<u>Présents</u>: Mmes PLACE, LOCOCCIOLO, ERNESTI, Mrs ERNESTI, PLACE, LOCOCCIOLO, PIHET

<u>Absents excusés</u>: Mmes HEUCLIN, CLAUTEAUX, KRZYZANIAK, PODEVIN

Secrétaire de séance : Mme PLACE Séverine adjointe

# <u>Objet</u> : Délibération relative à l'adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022

- Sur le rapport de M. Le Président, et avec l'approbation du comptable public en date du 26 octobre 2021

#### VU:

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

### **CONSIDERANT** que:

Le Centre Communal d'Action Social souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets du CCAS.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE:

- 1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets du Centre Communal d'Action Social
- 2.- autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Président,